

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 535

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Avril 2011

« Une langue de culture et de vieille civilisation comme la nôtre, qui a derrière tout un passé glorieux de chefs-d'œuvre littéraires se doit de lutter contre l'invasion de la barbarie, contre le flot des incorrections, des déformations, des contresens qui finiraient par la submerger et la rendre méconnaissable. » (René GeorGIN)

Plus (un)

Plus substantif désigne 1) le symbole (codé +) de l'addition ; 2) loc. : qui peut le plus peut le moins.

L'emploi substantivé de *un plus*, introduit récemment dans les usuels, relève notamment de l'usage publicitaire et est tout à fait superflu. Il remplace inutilement les mots *progrès*, *amélioration*, *supplément*, *surplus*, *atout*, *avantage*, *aspect positif*, etc.

(Défense du français, N° 535, avril 2011)

Sanction

Ce mot ne s'emploie presque plus que dans le sens de « punition », ce qui fausse souvent l'interprétation de certains textes anciens.

Sanction est un emprunt au latin classique *sanctio* « peine, punition » et au bas latin « édit, ordonnance ». Le mot désigne l'acte par lequel le chef d'un Etat constitutionnel donne à une loi la force exécutoire. Par extension : confirmation, approbation considérée comme nécessaire : certains mots, qui seraient fort utiles, n'ont pas reçu la sanction de l'usage. Peine ou récompense qui empêche ou punit la violation et assure l'exécution : les sanctions pénales.

En français contemporain, le mot évoque le concept de « punition » et sa valeur générale (incluant « récompense ») n'est connue que d'une minorité de locuteurs.

La *pragmatique sanction* était un édit promulgué par un souverain pour statuer de manière définitive sur une question fondamentale. C'est donc un acte législatif n'ayant pas forcément un caractère répressif.

(Défense du français, N° 535, avril 2011)

Suborner, subordonner

Un particulier porte plainte pour « subordination » de témoins, faux et usage de faux. Regrettable confusion entre paronymes.

Suborner c'est : détourner du droit chemin, du devoir (vieilli) ; suborner les serviteurs d'une maison : les corrompre ; suborner une jeune fille : la séduire (vieilli). Droit : inciter un ou plusieurs témoins à faire de faux témoignages.

Subordonner signifie : 1) placer (une personne, un groupe) sous l'autorité de quelqu'un dans un ensemble hiérarchisé ; 2) donner (à une chose) une place inférieure ou une importance secondaire ; 3) faire dépendre quelque chose de l'accomplissement d'une condition.

N'est-ce pas le plaignant qui devrait être inculpé d'usage de faux subjonctif ?

(Défense du français, N° 535, avril 2011)

« Smoking »

Ce mot n'a pas du tout le sens qu'on lui prête en « français ». Il ne se traduit pas par le mot anglais *smoking*, qui a le sens de « tabagisme ». C'est du franglais qui est ignoré des Britanniques, qui utilisent *dinner jacket* et des Américains, qui parlent de *tuxedo*.

En français, *tenue de gala*, *habit de soirée*, *costume de cérémonie*, *queue-de-pie*, *frac*.

(Défense du français, N° 535, avril 2011)

Sud-Soudan

Au bon vieux temps où nos aïeux s'exprimaient encore en français, il était question d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, d'Allemagne de l'Est et d'Allemagne de l'Ouest, de Corée du Nord et de Corée du Sud.

Aujourd'hui sévit un langage d'importation, le « sabir atlantique » dénoncé naguère par Etiemble. L'anglicisation avait commencé avec « Sud-Vietnam » et « Nord-Vietnam ». Selon les nouvelles modes langagières, il serait préférable de parler de Sud-Liban et de Sud-Soudan.

A quand « Sud-Corse » et « Nord-Irlande » ?

(Défense du français, N° 535, avril 2011)

« Top gun »

Après « top model, top niveau, top manager, top ten, top secret », etc., le déferlement non-stop se poursuit avec *top gun*.

Terme américain (de *top* « sommet » et *gun* « arme à feu ») que ne signale aucun dictionnaire.

Il s'agit en l'occurrence d'un personnage à la tête d'une secte religieuse. Serait-ce le gourou ou le grand manitou ? A rapprocher de *top drawer*, personne de haute volée, de tout premier rang, qui fait partie du gratin, et de *top dog*, celui qui commande, qui fait la pluie et le beau temps.

Ces termes français et les qualificatifs *influent*, *puissant*, *supérieur*, *dominateur*, *omnipotent*, ne souligneraient-ils pas suffisamment la valeur du personnage ?

(Défense du français, N° 535, avril 2011)